



Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, en privilégiant la restauration du fonctionnement naturel

PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET LES INONDATIONS SUR VIENNE CHUZELLES ET JARDIN

PRIORITÉ

1 2 3

COÛT TOTAL

2 267 834€

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL, ViennAgglo

ANNÉES

1 2 3 4 5 6 7

MASSES D'EAU CONCERNÉES

COMMUNES CONCERNÉES

Vienne, Chuzelles, Jardin

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

OF8-10 : Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels

PROGRAMME DE MESURE

Nature de l'action

Le territoire du Syndicat Rivières des 4 Vallées et plus particulièrement les communes de Vienne, Chuzelles et Jardin ont connu à la suite des intempéries de l'été 2007 des dysfonctionnements hydrauliques importants mettant en danger la population et créant de nombreux dégâts sur les bassins versants.

Ces communes ont alors sollicité le Syndicat Rivières des Quatre Vallées pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études diagnostics des 5 bassins versant (BV) concernés:

- BV Saint Marcel à Vienne
- BV Montléant sur Jardin
- BV Combe Boussole sur Chuzelles
- BV Combe Moulin sur Chuzelles
- BV Abereau sur Chuzelles

Description de l'action

L'étude hydraulique et hydrologique réalisée par le bureau d'étude SAFEGE en 2009 a permis de définir un programme d'action et de travaux visant à la protection des biens et des personnes contre les crues et les inondations. Ce programme d'action prévoit des aménagements de quatre ordres distincts :

- Restauration hydro-écologique des cours d'eau,
- Amélioration de la gestion du transport sédimentaire
- Limitation des débordements en crue
- Protection contre les érosions.

Les études de maîtrise d'œuvre avant-projet sont validées. Les dossiers réglementaires sont en cours de transmission. Les travaux débutent en 2015.

Indicateurs de suivi

B-IND26: Mise en oeuvre du programme de travaux

Détail de l'action

Com-munes	Cours d'eau	Objectif des interventions	Nature des interventions	Montant estimés € HT	Année prévisionnelle	Maîtrise d'ouvrage
Chuzelles	Abereau	Régulation du transport sédimentaire	Réaménagement d'un bassin de stockage **	30 000 €	2015	RIV4VAL
		Lutte contre les inondations	Recalibrage et renaturation du cours d'eau avec augmentation du gabarit hydraulique	260 953 €	2015	RIV4VAL
	Combe boussole	Limiter l'érosion et le départ de matériaux issus de terrains agricoles	Création d'un bassin de rétention	212 832 €	2016	VIENNAGGLO
		Lutte contre les inondations	Restructuration du réseau EP	435 072 €	2016	VIENNAGGLO
		Gestion des érosions	Création d'une fosse de dissipation de l'énergie	42 624 €	2016	VIENNAGGLO
	Combe Moulin	Limiter l'érosion et le départ de matériaux issus de terrains agricoles	Création d'un bassin de rétention	62 280 €	2018	RIV4VAL
		Gestion des érosions	Création d'une fosse de dissipation de l'énergie et connexion au cours d'eau	140 040 €	2018	RIV4VAL
		Lutte contre les inondations	Création et recalibrage de fossé	29 448 €	2018	RIV4VAL
		Lutte contre les inondations	Restructuration d'un chenal d'écoulement des eaux pluviales	31 560 €	2018	VIENNAGGLO
	Vienne	St Marcel	Régulation du transport sédimentaire	Réalisation d'une plage de dépôt pour améliorer**	38 081 €	2017
Lutte contre les inondations			Reprise de 3 ouvrages d'art et stabilisation des abords avec augmentation le gabarit hydraulique du cours d'eau	320 000 €	2017	RIV4VAL
Lutte contre les inondations			Reprise de 1 ouvrage d'art et stabilisation des abords avec augmentation le gabarit hydraulique du cours d'eau	104 192 €	2017	VIENNAGGLO
Gestion des érosions			Création d'une fosse de dissipation de l'énergie **	21 472 €	2017	RIV4VAL
Lutte contre les inondations			Renaturation d'un tronçon avec augmentation du gabarit hydraulique	63 184 €	2017	RIV4VAL
Jardin	Montléant	Gestion des érosions	Mise en place de seuils de calage et enrochement de berge	4 784 €	2016	RIV4VAL
		Lutte contre les inondations	Création d'un bassin écrêteur**	272 688 €	2016	RIV4VAL
		Gestion des érosions	Mise en place de seuils de calage et végétalisation	44 544 €	2016	RIV4VAL
		Régulation du transport sédimentaire	Redimensionnement du piège à sédiment**	23 520 €	2016	RIV4VAL
		Lutte contre les inondations	Rehausse d'un muret	21 120 €	2016	RIV4VAL
		Lutte contre les inondations	Mise en place d'un réseau Q100 pour traversée de voirie	109 440 €	2016	VIENNAGGLO

Financement des opérations

N° et intitulé	Coût total estimé	Coût maîtrise d'ouvrage ViennAgglo	Coût maîtrise d'ouvrage RIV4VAL	AE RMC		Département 38***		MO ViennAgglo		MO RIV4VAL	
	€HT	€HT	€HT	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
B-4-2-1 : Programme de travaux sur l'Abereau	290 953		290 953	30%	87 286	5%	15 625			65%	188 042
B-4-2-2 : Programme de travaux sur la Combe Boussole	690 528	690 528	690 528					100%	690 528		
B-4-2-3 : Programme de travaux sur la Combe Moulin	263 328	31 560	231 768	30%	69 530			12%	31 560	63%	162 238
B-4-2-4 : Programme de travaux sur le St-Marcel	546 929	104 192	442 737			6%	31 017	19%	104 192	75%	411 720
B-4-2-5 : Programme de travaux sur le Montléant	476 096	109 440	366 656			32%	154 275	23%	109 440	45%	212 381
TOTAL	2 267 834	935 720	1 332 114		156 816		200 917		935 720		974 381

* B-4-2-1 : Aide spécifique de l'AERMC liée à l'engagement dans le calendrier fixé dans le Contrat de l'opération de restauration de reprofilage de la Sévenne à Berlier (B2-1.34)

* B-4-2-3 : Aide spécifique de l'AERMC liée à l'engagement dans le calendrier fixé dans le Contrat de l'opération de restauration de la diversité des écoulements sur la Gère à Vienne (B2-1.11), avec un démarrage des travaux en 2017 et la réalisation l'opération de restauration de la Vesonne aux Meuniers (B2-1.15).

** B-4-2-1 : Aide de 50% du HT sur le bassin de stockage

** B-4-2-4 : Aide de 50% HT sur la plage de dépôt et la fosse de dissipation de l'énergie

*** Le Département intervient dans le domaine de l'hydraulique à travers :

- Le règlement de l'hydraulique en dotation départementale : les travaux aidés doivent correspondre à des travaux réalisés par une intercommunalité et être inscrits dans un Contrat de rivière. Ils doivent contribuer à la protection contre les inondations de zones à enjeux (biens et personnes), et comporter des travaux de ralentissement dynamique de la crue.
- Le règlement de la dotation territoriale de l'Isère Rhodanienne, en fonction des thématiques prioritaires retenues par la conférence territoriales Bièvre-Valloire, en vigueur lors du dépôt de la demande.